

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE D'EAUBONNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 16 FEVRIER 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	A l'ouverture	A partir de la	
			délibération n° 2022-004	délibération n° 2022-006
10/02/2021	En exercice :	35	35	35
	Présents	32	33	32
	Représentés :	3	2	3
	Votants :	35	35	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE SEIZE FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE-NEUF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 10 février 2022, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique dans le respect des prescriptions sanitaires, sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTÉI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DÉCHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, M. BALLOY Philippe, M. COLLET Hervé, M. PESSOA Carlos, M. LE FUR Corentin, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :

Mme CHARBONNIER Martine a donné pouvoir à M. BALLOY Philippe
Mme MENEY Maryse a donné pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire
Mme ESTRADÉ Claude a donné pouvoir à M. LE FUR Corentin

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE, jusqu'à la délibération n° 2022/003 incluse :

Mme CHARBONNIER Martine ayant donné pouvoir à M. BALLOY Philippe

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE, jusqu'à la délibération n° 2022/005 incluse :

Mme MENEY Maryse ayant donné pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉE à partir de la délibération n° 2022-006 :

Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne ayant donné pouvoir à M. AUBIN Jean
M. ARMAND François ayant donné pouvoir à Mme CARON Camille

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin

Le Conseil Municipal :

- Désigne à l'unanimité (35 voix pour) un secrétaire de séance : Monsieur DUFOUR Quentin ;
- Approuve à l'unanimité (34 voix pour) le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 ;
34 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* à l'exception de M. PESSOA Carlos ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.
1 abstention : M. PESSOA Carlos du groupe *Eaubonne une ambition renouvelée*
- Prend acte des décisions prises par Madame la Maire (du n° 2021/394 du 06 décembre 2021 au n° 2022/037 du 1^{er} février 2022) en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2022/001 – Désignation des membres d'organismes municipaux suite à la démission d'un conseiller municipal – Commission consultative municipale d'instruction n°3 Education, Jeunesse et Sports

Le Conseil Municipal désigne les membres composant la commission municipale consultative d'instruction n° 3 – Education, Jeunesse et Sports – à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pondérée, le cas échéant, afin de tenir compte de la jurisprudence administrative, laquelle impose que toutes les tendances composant le Conseil Municipal puissent être représentées dans l'ensemble de ces commissions.

Le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, 7^{ème} alinéa, a pris acte du fait qu'une seule liste a été présentée après appel à candidatures. En conséquence, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de présentation de ladite liste après que Madame La Maire en ait donné lecture comme suit :

Commission n° 3 : Education, jeunesse et sports	1	Christine Mattei	7	Régis Grimonpont
	2	Corinne Roiné	8	Isabelle Aronssohn
	3	Jean Aubin	9	Carlos Pessoa
	4	Flora Legendre	10	Grégoire Dublineau
	5	Aïcha Amadou	11	Claude Estrade
	6	Nicolas Chemtob	12	Catherine Dragin

2022/002 – Désignation des membres d'organismes municipaux suite à la démission d'un conseiller municipal – Commission Communale d'Accessibilité

Le Conseil Municipal désigne les 6 représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Communale d'Accessibilité.

Le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, 7^{ème} alinéa, a pris acte du fait qu'une seule liste a été présentée après appel à candidatures. En conséquence, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de présentation de ladite liste après que Madame La Maire en ait donné lecture comme suit :

Membres
Hanan Déchaux Ben Mansour
Viviane Veysièrre
Aïcha Amadou
Sylvaine Boussuard – Le Cren
Martine Charbonnier
Corentin Le Fur

2022/003 – Désignation des membres d'organismes municipaux suite à la démission d'un conseiller municipal – Conseil d'Administration de l'Association pour le Dépistage et le Traitement des Enfants Inadaptés de la Région d'Eaubonne-Ermont (ADETEIREE)

Le Conseil Municipal désigne trois représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association pour le dépistage et le traitement des enfants inadaptés de la région d'Eaubonne-Ermont.

Le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, 7^{ème} alinéa, a pris acte du fait qu'une seule liste a été présentée après appel à candidatures. En conséquence, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de présentation de ladite liste après que Madame La Maire en ait donné lecture comme suit :

Membres
Hanan Déchaux Ben Mansour
Corinne Roiné
Carlos Pessoa

2022/004 – Rapport annuel 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

2022/005 – Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

À l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat consécutif à la présentation de l'édition 2022 du rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/006 – Acomptes sur les subventions de fonctionnement pour l'année 2022 - Associations culturelles

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue aux associations culturelles, les acomptes sur subventions de fonctionnement pour l'année 2022 suivants :

ASSOCIATIONS CULTURELLES	Subvention de fonctionnement octroyée en 2021	Acompte proposé en 2022
ARDT (association des résidents des Dures-Terres)	1 600 €	800 €
Art Rencontre	1 500 €	750 €
Atelier (L')	3 100 €	1 550 €
Cercle historique de la Vallée de Montmorency	1000 €	500 €
Collège du temps retrouvé	3 100 €	1 550 €
Eaubonne Jazz	8 000 €	4 000 €
Ensemble vocal Eaubon'canto	2 100 €	1 050 €
Ensemble vocal Choralis	2 100 €	1 050 €
Groupe Théâtre Amitié	2 100 €	1 050 €
GAEOMC (groupement amical d'Eaubonne et environs des originaires du Massif central)	900 €	450 €
Institut International Charles Perrault	10 000 €	5 000 €
Lyre Amicale	15 500 €	7750 €
Musica Eaubonne	13 690 €	6 845 €
Patronage laïque municipal	10 890 €	5 445 €
Photo Club d'Eaubonne	1 040 €	520 €
Scouts unitaires de France	810 €	405 €
TOTAL	77 430 €	38 715 €

32 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.
Mmes LEGENDRE Flora et VEYSSIERE Viviane et M. COLLET Hervé ne prennent pas part au vote.

2022/007 – Acomptes sur les subventions de fonctionnement pour l'année 2022 – Associations de jumelage

À l'unanimité, le Conseil Municipal attribue aux associations de jumelage, les acomptes sur subventions de fonctionnement pour l'année 2022 suivants :

Associations de Jumelage	Subvention de fonctionnement octroyée en 2021	Acompte proposé en 2022
Eaubonne-Budenheim	5 500 €	2 750 €
Eaubonne-Matlock	2 500 €	1 250 €
TOTAL	8 000 €	4 000 €

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/008 – Acomptes sur les subventions de fonctionnement pour l'année 2022 – Associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue, pour l'année 2022, un acompte sur subvention de fonctionnement correspondant à 50 % du montant de la subvention de l'année précédente, aux associations sportives énumérées dans le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	MONTANTS DES SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT 2021	ACOMPTES PROPOSES 2022
CSME AIKIDO BUDO EAUBONNE	800 €	400 €
CSME ATHLETISME	8 000 €	4 000 €
CSME BADMINTON	5 700 €	2 850 €
CSME BASKET	5 400 €	2 700 €
CSME CYCLOLOISIRS	850 €	425 €
CSME HANDBALL	7 700 €	3 850 €
CSME JUDO/JUJITSU	4 900 €	2 450 €
CSME KARATE	2 750 €	1 375 €
CSME PETANQUE	1 200 €	600 €
CSME RANDONNEE PEDESTRE	2 000 €	1 000 €
CSME TENNIS	23 200 €	11 600 €
CSME TENNIS DE TABLE	9 200 €	4 600 €
CSME VOLLEY BALL	3 700 €	1 850 €
CSME (CD Admin + Football)	15 600 + 4 500	20 100 € 7 800 + 2 250
JAE	7 500 €	3 750 €
CGAE	1 600 €	800 €
NATATION JAE	6 600 €	3 300 €
V M TRIATHLON	1 500 €	750 €
TOTAUX	112 700 €	56 350 €

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/009 – Acompte sur subvention de fonctionnement à l'association INTERVAL de l'Inspection de l'Education Nationale, circonscription d'Ermont-Eaubonne

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue l'acompte de la subvention de 1 200 € à l'association *INTERVAL*, IEN d'Eaubonne.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/010 – Subventions allouées dans le cadre d'Un été à Eaubonne en prolongement de la convention d'objectifs et de moyens approuvée par le Conseil Municipal du 17 juillet 2020 – CSME ATHLETISME

À l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du bilan d'Un Eté à Eaubonne pour l'année 2021.

En outre, il approuve les justificatifs versés par l'association CSME ATHLETISME, dans la limite de 440 € et donne pouvoir à Madame la Maire pour procéder au règlement de ladite subvention et prendre toute disposition nécessaire pour l'exécution de ladite délibération.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/011 – Subventions allouées dans le cadre d'Un été à Eaubonne en prolongement de la convention d'objectifs et de moyen approuvée par le Conseil Municipal du 17 juillet 2020 – CSME KARATE

À l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du bilan d'Un Eté à Eaubonne pour l'année 2021.

En outre, il approuve les justificatifs versés par l'association CSME KARATE, dans la limite de 750 € et donne pouvoir à Madame la Maire pour procéder au règlement de ladite subvention et prendre toute disposition nécessaire pour l'exécution de ladite délibération.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/012 – Réitération de garanties d'emprunt à la société OPAC Val d'Oise Habitat dans le cadre des réaménagements de six lignes de prêt souscrites auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations

À l'unanimité, le Conseil Municipal réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par la société OPAC Val d'Oise Habitat auprès de la Caisse Des Dépôts et Des Consignations, selon les conditions référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » et rappelle que la garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

En outre, il précise que les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération et indique que, concernant les Lignes du Prêt Réaménagée à taux révisibles indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes de prêts réaménagés sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

De plus, il précise que les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues et rappelle à titre indicatif que le taux du Livret au 01/04/2021 est de 0,50 %.

Également, il précise que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par la société OPAC Val D'Oise Habitat, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité et indique que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la *Caisse des Dépôts et des Consignations*, la Ville d'Eaubonne s'engage à se substituer à la société *OPAC Val d'Oise Habitat* pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Enfin, il s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/013 – Nouveau règlement de mise à disposition d'équipements de vidéoprotection pour l'installation de caméras nomades

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes du règlement de mise à disposition d'équipements de vidéoprotection à intervenir entre la Communauté d'Agglomération et la commune, ci-annexé.

En outre, il autorise Madame la Maire à signer ledit règlement, ainsi que tous les documents afférents à cette mise à disposition, notamment toutes les démarches administratives liées à l'installation d'équipements de vidéoprotection, ainsi que les avenants modificatifs à intervenir.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/014 – Demande de subvention auprès de la Région Ile de France pour l'acquisition d'un véhicule destiné à la Police Municipale

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter une subvention auprès de la *Région Ile de France* dans le cadre du dispositif de *Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics*, pour le projet d'acquisition d'un véhicule électrique destiné à la Police Municipale, éligible à un financement répondant à un taux de subventionnement de 30 %, sans plafonnement.

En outre, il autorise Madame la Maire à signer tous les documents s'y rapportant, dit que la commune s'engage à financer la part non subventionnée du projet, en respectant un minimum de 20 % de financement sur fonds propres et précise que les dépenses et recettes relatives à la présente opération seront inscrites au budget communal 2022.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/015 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'acquisition d'un véhicule destiné à la Police Municipale

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter une subvention auprès du *Conseil Départemental du Val d'Oise* dans le cadre du dispositif de *soutien au développement des polices municipales ou intercommunales*, pour le projet d'acquisition d'un véhicule électrique destiné à la Police Municipale, éligible à un financement répondant à un taux de subventionnement de 21 %, plafonné à 20 000 €.

En outre, il autorise Madame la Maire à signer tous les documents s'y rapportant, dit que la commune s'engage à financer la part non subventionnée du projet, en respectant un minimum de 20 % de financement sur fonds propres et précise que les dépenses et recettes relatives à la présente opération seront inscrites au budget communal 2022.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/016 – Demande de subvention auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunication du Val d'Oise (SMDEGTVO) pour les travaux d'enfouissement de la rue Gambetta

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention auprès du *Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise*.

Enfin, il autorise Madame la Maire à prendre et signer tous les actes découlant de l'application de la présente délibération et précise que la Ville s'engage à financer la part non subventionnée du projet, les crédits étant prévus au budget 2022.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/017 – Convention avec le collège André Chénier et le Bureau d'Information Jeunesse dans le cadre du décrochage scolaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat conclue avec le Collège *André Chénier* et le *Bureau d'Information Jeunesse*, fixant les modalités d'accueil des élèves en situation de décrochage scolaire et autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/018– Convention avec le Collège Jules Ferry et le Bureau d'Information Jeunesse dans le cadre du décrochage scolaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat conclue avec le Collège *Jules Ferry* et le *Bureau d'Information Jeunesse*, fixant les modalités d'accueil des élèves en situation de décrochage scolaire et autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/019 – Convention avec le lycée Louis Armand et le Bureau d'Information Jeunesse dans le cadre du décrochage scolaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat conclue avec le lycée *Louis Armand* et le *Bureau d'Information Jeunesse*, fixant les modalités d'accueil des élèves en situation de décrochage scolaire et autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/020 – Opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale en matière de publicité, d'enseigne et de pré-enseigne à la Communauté d'Agglomération Val Parisis

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'oppose au transfert des pouvoirs de police spéciale en matière de publicité, d'enseigne et de pré-enseigne au profit du Président de la Communauté d'Agglomération *Val Parisis* et dit que les pouvoirs de police en matière de publicité, d'enseigne et de pré-enseigne demeurent communaux.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/021– Signature du contrat de relance du logement (CRL) entre la Communauté d'Agglomération Val Parisis et la Commune d'Eaubonne

A la majorité, le Conseil Municipal approuve le contrat de relance du logement et autorise Madame la Maire à signer ce contrat avec l'État et la Communauté d'Agglomération *Val Parisis*, ainsi que tous les documents y afférents.

26 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

9 voix contre : groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* et M. BERTHAULT Grégory non inscrit.

2022/022 – Convention de partenariat dans le cadre d'une consultation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation du schéma directeur des énergies renouvelables sur le territoire des villes de St-Gratien, Eaubonne et Soisy-sous-Montmorency

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de partenariat pour la réalisation du schéma directeur énergétique Saint-Gratien – Eaubonne – Soisy-sous-Montmorency, annexée à la présente délibération et autorise Madame la Maire à signer la convention de partenariat pour la réalisation du schéma directeur énergétique Saint-Gratien – Eaubonne – Soisy-sous-Montmorency, annexée à la présente délibération.

34 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* à l'exception de M. COLLET Hervé ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

1 abstention : M. COLLET Hervé du groupe *Eaubonne une ambition renouvelée*

2022/023 – Convention de délégation de gestion de la chaussée Jules César

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de délégation de gestion de la chaussée Jules César annexée à la présente délibération et autorise Madame la Maire à signer la convention et tout document relatif à la présente.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/024 – Attribution d'une indemnité forfaitaire aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) qui accompagnent une classe auto-gérée

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'octroi d'une indemnité forfaitaire aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) qui participent aux classes de découvertes autogérées.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/025 – Débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021) ainsi que du débat qui s'est tenu au sujet des enjeux de la protection sociale complémentaire.

2022/026 – Avenant n°1 de prolongation de la convention en cours relative au remboursement des honoraires des médecins et des frais de déplacement des membres de la commission interdépartementale de réforme

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 portant prolongation de la Convention n° 2019-821 relative au remboursement des honoraires des médecins et des frais de déplacement des membres de la commission de réforme et du comité médicale interdépartemental et des expertises médicales et autorise Madame la Maire à signer ledit avenant et à engager toutes les démarches relatives à sa mise en œuvre.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/027 – Formalisation de la création de l'ensemble des emplois permanents de catégorie B de la commune au sein d'une délibération unique

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de formaliser la création de l'ensemble des emplois permanents de catégorie B de la commune au sein d'une délibération unique, conformément au tableau reproduit *infra* ;

Direction	Poste	Nombre de postes	Cadre d'emplois
Vie associative / événementiel	Chef de service Vie Associative et évènementiel	1	Rédacteur
Vie associative / événementiel	Responsable Vie Associative	1	Rédacteur
Moyens Mutualisés	Chef de service Entretien et Gardiennage	1	Technicien
Moyens Mutualisés	Reprographe	1	Technicien
Moyens Mutualisés	Assistante de Direction	1	Rédacteur
Direction Générale	Assistante de Direction	1	Rédacteur
Affaires générales et juridiques	Gestionnaire assemblées/juristes	2	Rédacteur
Affaires générales et juridiques	Chef de service Archives et Documentation	1	Assistant de conservation du Patrimoine
Affaires générales et juridiques	Assistant au Chef de service Archives & Documentation	1	Assistant de conservation du Patrimoine
Espace Public	Chef de service Espaces Verts/ propreté urbaine	1	Technicien
Espace Public	Coordinateur Régie Espaces Verts/Propreté Urbaine	1	Technicien
Espace Public	Dessinateur	1	Technicien
Patrimoine	Technicien Travaux Sécurité Incendie	1	Technicien
Patrimoine	Responsable administratif et financier	1	Rédacteur
Urbanisme	Responsable Pôle Aménagement et habitat	1	Rédacteur
Urbanisme	Responsable Action foncière	1	Rédacteur
Urbanisme	Instructeurs droits des sols	2	Rédacteur
Urbanisme	Chargé de mission économie locale	1	Rédacteur
Éducation	Chef de service	1	Rédacteur
Éducation	Coordinateur Enfance	1	Cadres d'emplois de catégorie B de la filière administrative ou animation
Éducation	Coordinateur Vie Scolaire / Restauration	1	Cadres d'emplois de catégorie B de la filière administrative ou animation
Éducation	Régisseur général	1	Rédacteur
Éducation	Directeur multisites	2	Animateur
Sports	Chef de service des sports	1	ETAPS
Sports	ETAPS	2	ETAPS
Sports	Assistante de direction	1	Rédacteur
Jeunesse et famille	Coordinateur famille et parentalité	1	Cadres d'emplois catégorie B de la filière médico-sociale, administrative, animation
Jeunesse et famille	Responsable animation jeunesse	1	Animateur
Jeunesse et famille	Responsable BJI	1	Animateur
Jeunesse et famille	Responsable administratif et financier	1	Rédacteur
Jeunesse et famille	Référent famille	1	Cadres d'emplois catégorie B de la filière médico-sociale, administrative, animation
Jeunesse et famille	Coordinateur de projet	1	Rédacteur
Population	Chef de service	1	Rédacteur
Population	Agent état civil	6	Rédacteur
Action Culturelle	Assistante de direction	1	Rédacteur
Action Culturelle	Directeur Orange Bleue : adjoint	1	Rédacteur
Action Culturelle	Chargé de billetterie	1	Rédacteur
Action Culturelle	Chargé projet ciné	1	Rédacteur
Action Culturelle	Régisseur général	1	Technicien
Action Culturelle	Régisseur son et lumière	1	Technicien

Conservatoire	Professeur de musique	11	Assistant d'enseignement artistique
Petite Enfance	Responsable Halte-Garderie	1	Auxiliaire de puériculture
Petite Enfance	Directrice crèche collective	1	Auxiliaire de puériculture
Petite Enfance	Directrice crèche familiale	1	Auxiliaire de puériculture
Petite Enfance	Responsable RAM	1	Auxiliaire de puériculture
Petite Enfance	Directrice adjoint crèche	1	Auxiliaire de puériculture
Petite Enfance	Responsable administratif et financier	1	Rédacteur
Finances et commande publique	Instructeur des marchés publics	2	Rédacteur
Finance et commande publique	Chef de service Gestion Financière	1	Rédacteur
Ressources Humaines	Gestionnaire	5	Rédacteur
Ressources Humaines	Chef Pôle Emploi et prévention	1	Rédacteur
Ressources Humaines	Chargé SIRH	1	Rédacteur
Communication	Graphiste	1	Technicien
Communication	Chargé de communication	1	Rédacteur
Communication	Gestionnaire contenu numérique	1	Rédacteur
Informatique	Technicien informatique	2	Technicien
Informatique	Administrateur système	1	Technicien

En outre, le Conseil Municipal précise que la nature des missions pour chacun de ces postes est référencée au répertoire des métiers du CNFPT.

De plus, il décide que, dans l'éventualité où aucun fonctionnaire ne satisferait aux conditions de recrutement préalablement définies pour chacun des postes répertoriés dans le tableau ci-après, ou si les besoins des services concernés le justifient, l'autorité territoriale pourra recourir au recrutement d'agent(s) non titulaire(s) en vertu de l'article 3-3, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions énoncées à l'article 5.

Direction	POSTES CONCERNES		
	Poste	Nombre de postes	Cadre d'emplois
DAGAJ	Gestionnaire assemblées/juriste	2	Rédacteur
Espace Public	Dessinateur	1	Technicien
Urbanisme	Responsable Pôle Aménagement et habitat	1	Rédacteur
Urbanisme	Responsable Action foncière	1	Rédacteur
Urbanisme	Chargé de mission économie locale	1	Rédacteur
Urbanisme	Instructeur droits des sols	2	Rédacteur
Action Culturelle	Régisseur son et lumière	1	Technicien
Action Culturelle	Régisseur général	1	Technicien
Action Culturelle	Chargé de projet Cinéma	1	Technicien
Conservatoire	Professeur de musique	11	Assistant d'enseignement artistique
Finance et commande publique	Instructeur des marchés publics	2	Rédacteur
Communication	Graphiste	1	Technicien
Communication	Chargé de communication	1	Rédacteur
Communication	Gestionnaire contenu numérique	1	Rédacteur
Informatique	Technicien informatique	2	Technicien
Informatique	Administrateur système	1	Technicien

Également, il précise que

▪ **Les niveaux de rémunération pour les postes de :**

- gestionnaire des assemblées / juristes ;
- responsable Pôle Aménagement et habitat ;
- responsable Action foncière ;
- chargé de mission économie locale ;
- instructeur droits des sols ;
- instructeur des marchés publics ;
- chargé de communication ;
- gestionnaire contenu numérique

seront déterminés en fonction du cadre d'emplois des rédacteurs, soit sur le grade de rédacteur soit sur celui de rédacteur principal 2^{ème} classe ou rédacteur principal 1^{ère} classe, et selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s.

▪ **Les niveaux de rémunération pour les postes de :**

- dessinateur ;
- régisseur son et lumière ;
- régisseur général ;
- chargé de projet Cinéma ;
- graphiste ;
- technicien informatique
- administrateur système

seront déterminés en fonction du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, soit sur le grade de technicien ou sur celui de technicien principal 2^{ème} classe ou technicien principal 1^{ère} classe, et selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s.

- **Les niveaux de rémunération pour le poste de Professeur de musique sera déterminé en fonction du** cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique, soit sur le grade d'assistant d'enseignement artistique ou sur celui d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe ou assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe, selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s.

Enfin, il prend acte que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/028 – Modification du tableau des effectifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création de deux postes et la modification par substitution d'un poste au tableau des effectifs et prend acte que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/029 - Motion demandant l'adjonction de mesures destinées à protéger les populations des nuisances sonores au sein du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle pour la période 2022-2026

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

La séance est levée à 1h55,

Le 17 février 2022,

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,

Marie-José BEAULANDE

Le Groupe Eaubonne Notre Ville, Ensemble ! : Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle ;
Le groupe Eaubonne une Ambition renouvelée : M. DUBLINEAU Grégoire ; Mme MENY Maryse ; M. BALLOY Philippe ; Mme CHARBONNIER Martine ; M. COLLET Hervé ; M. PESSOA Carlos.
Le groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir : M. LE FUR Corentin ; Mme ESTRADÉ Claude.
M. BERTHAULT Grégory, non-inscrit
Mme DRAGIN Catherine, non-inscrite